



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-017

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2021

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2021-01-28-007 - Arrêté n°SGCD/SLI/PAC/2021-006 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus (2 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-01-28-007

Arrêté n°SGCD/SLI/PAC/2021-006 portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le **28 JAN. 2021**

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2021- 006

portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

-1-

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : **Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur**



VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-094 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés ci-dessous, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER en tant que coordonnatrice départementale Chorus pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques Auvergne Rhônes-Alpes :

- programme 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
- programme 134 : développement des entreprises et régulations
- programme 148 : fonction publique
- programme 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
- programme 161 : sécurité civile
- programme 176 : police nationale au titre de l'action sociale
- programme 181 : prévention des risques
- programme 206 : sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
- programme 207 : sécurité et éducation routières
- programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- programme 216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- programme 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- programme 232 : vie politique, culturelle et associative
- programme 348 : rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
- programme 349 : fonds pour la transformation de l'action publique
- programme 354 : administration territoriale de l'État
- programme 362 : écologie
- programme 723 : opérations immobilières et entretien des bâtiments.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER, délégation de signature est donnée à Mme Christine DUFFAUD, coordonnatrice départementale Chorus adjointe.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun départemental,


Nathalie BRAT